Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20261110-DEL20261110E-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du mardi 10 novembre 2026

Délibération

DÉLIBÉRATION 20261110e - Règlement intérieur de la salle Ar/Le Patio et de la salle polyvalente : modifications

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 3 novembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 16 **Votants :** 19

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; M. DUPUIS Matthieu, Mme ANTONA Germaine, M. NAULET Olivier, Adjoints ; Mme ROLLAND Pierrette, M. BOSC Dominique, Mme LE GALL Armelle, Mme CHAUVEL Francine, M. MARC Hubert, Mme GUILLOU Morgane, Mme VÉDRENNE Clémence, M. RAZAVET Jean Noel, M. HINGANT Sébastien, Mme LE JAOUEN Mariette, Mme LEHUGER Emilie, Mme VIALETTE Claire, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme MORVAN Sonia (procuration à Francine CHAUVEL), M. RAOUL Pierre (procuration à Olivier NAULET), M. LE MANAC'H David (procuration à Germaine ANTONA).

Absents : .

Secrétaire de séance : MME VÉDRENNE Clémence.

***

Madame Germaine ANTONA, adjointe « administration générale, urbanisme et démocratie participative », indique que le règlement intérieur de la salle Ar/Le Patio et de la salle polyvalente a été adopté par délibération n°20240627l en date du 27 juin 2024, modifié par délibération n°20250403o en date du 3 avril 2025.

Elle propose une refonte de l'article 7 (conditions financières) afin de prendre en compte les modifications à venir des moyens de paiement accepté par le Trésor Public (fin du paiement par chèque).

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission conjointe 1 « affaires générales et économiques » et 2 « finances » en date du 15 octobre 2026,

***

Après en avoir délibéré, le Conseil :
À l'unanimité, par 19 pour,

APPROUVE le règlement intérieur unique modifié pour la salle Ar/Le Patio et pour la salle polyvalente, annexé à la présente délibération.

Pour extrait,
Certifié conforme,

Le Maire,
Sylvain CAMUS

MAIRIE DE PLOULEC'H
22300